



PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
(téléphone 03.44.06.50.00)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
COMMUNES D'ERAGNY-SUR-EPTE, FLAVACOURT, VILLERS-SUR-TRIE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 28 novembre 2012, il est ordonné une enquête publique sur la demande présentée par la Société DIOSYNTH en vue d'être autorisée à épandre sur des terres agricoles des communes d'Eragny-sur-Epte, Flavacourt et Villers-sur-trie, des boues de la station d'épuration interne à l'établissement qu'elle exploite à Eragny-sur-Epte .

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande d'autorisation susvisée. Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. Franck Vitali, directeur de la société DIOSYNTH ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.

L'enquête se déroulera pendant 1 mois, du 7 janvier 2013 au 7 février 2013 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé à la mairie d'Eragny-sur-Epte, siège de l'enquête, ainsi que dans les communes de Flavacourt et Villers-sur-Trie concernées par l'épandage, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Eragny-sur-Epte et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Jacques Laurent, Ingénieur des Arts et Manufactures en retraite, suppléé le cas échéant par M. Jacques Bertin, Ingénieur spécialisé en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie d'Eragny-sur-Epte, aux jours et heures suivants :

- lundi 7 janvier 2013, de 9 heures à 12 heures,
- mardi 15 janvier 2013 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 19 janvier 2013, de 9 heures à 12 heures,
- mardi 29 janvier 2013, de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 7 février 2013, de 15 heures à 18 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et aux mairies des communes concernées, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).